

L'an deux mille vingt-trois, le 06 juin, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal de la mairie de Belmont sur Rance, sous la présidence de Monsieur LABORIE Christophe

Présents : ALIES Monique, ARTIS Frédéric, ASSIE Gilbert, AURIOL Daniel, CRASSOUS Jean-Luc, DALMAYRAC Gilbert, DESOTEUX Marc, LABORIE Christophe, LEBLOND Michel, MARITAN Bernard, RIVEMALE Patrick, TOUZET Cyril.

A été nommé secrétaire de séance : ARTIS Frédéric

Rappel de l'ordre du jour :

-  Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 9 mars 2023.
-  Diagnostics de vulnérabilité pour les biens de type habitat et usage mixte : Choix du maître d'œuvre et Demandes de financement (la Commission d'Appel d'Offres concernant ce projet s'est déroulée en amont du conseil syndical, de 14h à 14h30).
-  Autorisation d'engagement des travaux de restauration des zones humides autour du lac de Villefranche-de-Panat.
-  Lancement de l'action portant sur l'aménagement d'un sentier pédagogique en bord de cours d'eau à Broquiès.
-  Prêt à court terme.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 09 mars 2023

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de types habitat et biens à usage mixte : choix du prestataire

Vu la délibération DCS-020-2022 du 29 juillet 2022 relative à la validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI Complet 2023-2028 sur le bassin de gestion Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance pour la labellisation,

Vu le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet TSDR 2023-2028 labellisé par la Commission Inondation de bassin le 14 décembre 2022, et notamment l'action 5.1 relative à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de types habitat et biens à usage mixte,

Vu la délibération DCS-015-2023 du 9 mars 2023 relative au lancement de la consultation pour le choix du prestataire afin de réaliser les diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de types habitat et biens à usage mixte,

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de désigner le prestataire en charge de cette opération.

Le cahier des charges formalisé précise les missions suivantes :

- Élaboration d'un dispositif de diagnostic adapté au territoire,
- Réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations et biens à usages mixtes (visite terrain, topographie, information, sensibilisation, analyse, rédaction des rapports)
- Aide au montage des dossiers de demandes de subventions en vue de la réalisation des travaux à la charge des propriétaires privés.

La consultation s'est déroulée du mardi 28 mars 2023 au mardi 2 mai 2023. Elle a fait l'objet d'une publication sur une plateforme spécialisée de marchés publics ainsi que d'une annonce légale dans un journal local.

L'accord-cadre sans minimum et avec un maximum de 100 diagnostics à réaliser sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le contrat est reconductible tacitement une fois. La période de reconduction a une durée de 24 mois, soit une durée maximale de l'accord-cadre de 48 mois.

L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

La proposition de la commission d'appels d'offres, réunie le 6 juin 2023 à 14h, est communiquée à l'assemblée. Elle s'appuie sur le rapport d'analyses des offres, en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation.

Le comité syndical, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et décide de suivre la proposition de la commission d'appels d'offres,
- **DECIDE** de retenir l'offre de OSGAPI pour un montant de 89 200 € HT, soit 107 040 TTC, constituée comme suit :
 - Communication, suivi et bilans : 12 700 € HT
 - Diagnostic logement individuel : 590 € HT soit 59 000 € HT (pour 100 diagnostics)
 - Appui au demande de subvention : 350 € HT soit 17 500 € HT (pour 50 dossiers)
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération, en particulier les documents du marché.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

| |
|---|
|  Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de types habitat et usage mixte : demandes de financement |
|---|

Vu le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet TSDR 2023-2028 approuvé par la Commission Inondation de bassin le 14 décembre 2022, comprenant notamment l'action 5.1 relative à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de types habitat et biens à usage mixte,

Vu la délibération DCS-026-2023 du 6 juin 2023 relative au choix du prestataire pour la réalisation de cette mission,

Monsieur le Président rappelle que cette opération comprend les missions suivantes :

- Elaboration d'un dispositif de diagnostic adapté au territoire,
- Réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations et biens à usages mixtes (visite terrain, topographie, information, sensibilisation, analyse, rédaction des rapports),
- Aide au montage des dossiers de demandes de subventions en vue de la réalisation des travaux à la charge des propriétaires privés.

Le comité syndical, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **FIXE** le plan prévisionnel de financement de cette prestation, établie pour une durée de 24 mois, comme suit :

| Répartition par partenaires | Part en % | Montant TTC |
|-----------------------------|-----------|-------------|
| ETAT (FPRNM) | 50 | 50 000 |
| Région | 20 | 20 000 |
| Autofinancement (SmTSDR) | 30 | 30 000 |
| TOTAL | 100 % | 100 000 € |

- **AUTORISE** le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif afin de lancer cette opération,
- **PRÉCISE** que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » du SmTSDR,
- **PRÉCISE** que l'autofinancement de cette opération sera réparti entre les communautés de communes bénéficiaires selon les modalités des participations financières des membres, comme défini dans les statuts pour les actions d'investissement du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Diagnostics de vulnérabilité : DM1 régularisation

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 4541144 : Trav pour compte de tiers 44 | | 20 000.00 € |
| TOTAL D 45411 : Travaux effectués d'office | | 20 000.00 € |
| R 4541244 : Trav pour compte de tiers 44 | | 20 000.00 € |
| TOTAL R 45412 : Travaux effectués d'office | | 20 000.00 € |

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Autorisation d'engagement des travaux de restauration 2023 des zones humides autour du lac de Villefranche-de-Panat

Vu le Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2030, et notamment l'action B5 relative à la préservation et la restauration des zones humides ;

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical l'avant-projet des travaux 2023 de restauration des zones humides. Le secteur prioritaire est le pourtour du lac de Villefranche de Panat avec l'objectif de concilier la protection de la qualité de l'eau (baignade) et l'activité élevage.

La tranche 2023 s'élève à un montant estimatif de **29 700 € T.T.C** qui se répartit comme suit :

| | |
|---------------------|----------|
| Montant des travaux | 27 000 € |
| 10% imprévus | 2 700 € |
| Total des travaux | 29 700 € |

Son financement prévisionnel est établi de la façon suivante (sous réserve des arrêtés attributifs de subvention) :

| | Taux | Montant |
|-------------------------------|------|----------|
| Agence de l'Eau Adour Garonne | 80% | 23 760 € |
| Autofinancement | 20 % | 5 940 € |

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'engagement de la tranche 2023 des travaux de restauration des zones humides du PPG TSDR 2022-2030 comme présenté,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté,
- **PRECISE** que cette opération est rattachée au programme 41 (Zones humides), inscrit au budget en dépenses et recettes d'investissement,
- **PRÉCISE** que l'autofinancement des travaux sera à la charge de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup (secteur des travaux), comme défini dans les statuts pour les actions d'investissement du syndicat,
- **DÉCIDE** de prendre rang auprès des financeurs pour les suites à donner,
- **PRÉCISE** que cette action est intégralement rattachée à la compétence GEMAPI,
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Lancement du projet global de valorisation et d'accessibilité des rives du Tarn à Broquiès

Vu le Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance 2022-2030, comprenant notamment l'action C3 relative à la mise en œuvre du projet global de valorisation et d'accessibilité des rives du Tarn à Broquiès » ;

Considérant que le site du projet est inclus dans la zone Natura 2000 n°FR7300847 de la vallée du Tarn (de Brousse aux gorges) ;

Considérant l'importance de valoriser les milieux aquatiques et de sensibiliser la population locale et touristique au bon fonctionnement des milieux aquatiques du bassin et à la préservation de la biodiversité Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance ;

Le Président expose l'action menée en partenariat avec la commune de Broquiès ; elle consiste en l'aménagement d'un sentier pédagogique le long du Tarn à partir du pont de Navech et jusqu'au pont de Fer (confluence Tarn-Dourdou). Sur l'ensemble du parcours qui représente 1200 mètres linéaires, des panneaux de communication (au nombre de 3) seront positionnés dans un but de sensibiliser le grand public au fonctionnement des cours d'eau, à la préservation de la biodiversité et aux rappels des règles de sécurité vis-à-vis de la présence des barrages hydroélectriques d'EDF. La conciliation des usages en lien avec la préservation de la biodiversité sera le fil conducteur de ce projet.

En pratique, les travaux consisteront à du débroussaillage, la mise en place de 2/3 passerelles, du bouturage et la conception et la pose des 3 panneaux pédagogiques.

L'opération est estimée à 20 000 € TTC :

- Débroussaillage : 14 400 € TTC
- Passerelles : 1 440 € TTC
- Panneaux : 4 160 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 50%
- Conseil départemental de l'Aveyron : 30 %
- Autofinancement : 20%

Monsieur le Président précise que les parcelles en bord de cours d'eau concernées par le projet seront acquises par la mairie de Broquiès. L'entretien futur du cheminement sera également à la charge de la commune.

Le comité syndical, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté,
- **AUTORISE** le Président à lancer l'opération,
- **DÉCIDE** d'inscrire cette opération en dépenses et recettes d'investissements (Opération 45) en procédant aux formalités budgétaires nécessaires,
- **PRÉCISE** que cette opération est intégralement rattachée à la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) du Sm TSDR,
- **PRÉCISE** que l'autofinancement de l'opération sera à la charge de la CC Muse et Rapes du Tarn (secteur des travaux), comme défini dans les statuts pour les actions d'investissements du syndicat,
- **AUTORISE** le Président à engager l'ensemble des démarches permettant le bon déroulement de cette opération.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Projet global de valorisation et d'accessibilité des rives du Tarn à Broquiès : DM2

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 4541145 : Trav pour compte de tiers 45 | | 20 000.00 € |
| TOTAL D 45411 : Travaux effectués d'office | | 20 000.00 € |
| R 4541245 : Trav pour compte de tiers 45 | | 20 000.00 € |
| TOTAL R 45412 : Travaux effectués d'office | | 20 000.00 € |

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Prêt à court terme

Monsieur le Président donne connaissance au conseil syndical d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer le projet de réhabilitation d'une zone d'expansion naturelle des crues et restauration des berges de la Sorgues au niveau de la plaine des Cazes à Saint Affrique (opération 41), et plus précisément couvrir la période entre les règlements des études de conception et la réception des subventions.

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et après échange de vues, décide :

ARTICLE 1er: Le syndicat Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un Crédit Relais d'un montant maximum cent quarante mille euros (140 000€), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital**
- **Taux d'intérêt variable : 4.27%**
 - **Euribor 3 mois instantané + 0.80% marge, soit 4.27 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle**
- **Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée**

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom du syndicat, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le Conseil Syndical confère toutes les délégations utiles à Monsieur Christophe LABORIE, le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

| |
|--|
|  Prêt à court terme DM3 |
|--|

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance | | 500.00€ |
| D 6618 : Intérêts des autres dettes | | 500.00€ |
| TOTAL D 66 : Charges financières | | 1 000.00€ |
| D 6865 : Dot. prov. risques et charges financières | 1 000.00€ | |
| TOTAL R 45412 : Travaux effectués d'office | 1 000.00€ | |

(12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2023

Présents : ALIES Monique, ARTIS Frédéric, ASSIE Gilbert, AURIOL Daniel, CRASSOUS Jean-Luc, DALMAYRAC Gilbert, DESOTEUX Marc, LABORIE Christophe, LEBLOND Michel, MARITAN Bernard, RIVEMALE Patrick, TOUZET Cyril.

DCS-026-2023 - Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de types habitat et biens à usage mixte : choix du prestataire

DCS-027-2023 - Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de types habitat et biens à usage mixte : demandes de financement

DM1 - Diagnostics de vulnérabilité aux inondations des biens de types habitat et biens à usage mixte

DCS-028-2023 - Autorisation d'engagement des travaux de restauration 2023 des zones humides autour du lac de Villefranche de Panat.

DCS-029-2023 - Lancement du projet global de valorisation et d'accessibilité des rives du Tarn à Broquies.

DM2 - Projet global de valorisation et d'accessibilité des rives du Tarn à Broquies.

DCS-030-2023 - Prêt à court terme (crédit relais)

DM3 - Frais et intérêt prêt court terme